

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 1^{er} et 11 octobre 1957) ENTRE LE CANADA ET LE
VENEZUELA PROROGÉANT D'UN AN LE MODUS VIVENDI COMMERCIAL
ENTRE LES DEUX PAYS, SIGNÉ À CARACAS LE 11 OCTOBRE 1950

I

L'Ambassadeur du Canada au Venezuela au Ministre suppléant des
Relations extérieures du Venezuela

AMBASSADE DU CANADA

Le 1^{er} octobre 1957

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je me permets de rappeler à Votre Excellence que le *modus vivendi* commercial entre le Canada et le Venezuela parviendra à son terme le 11 courant.

Le Gouvernement canadien estime que ce *modus vivendi* a contribué à raffermir les relations commerciales entre le Canada et le Venezuela. En conséquence j'ai l'honneur de proposer qu'il soit prorogé pour une nouvelle période d'un an, à compter du 11 octobre 1957.

Si le Gouvernement de Votre Excellence agréé cette proposition, la présente Note et la réponse de Votre Excellence pourraient être considérées comme constituant un accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela propageant pour une nouvelle période d'un an les dispositions du *modus vivendi* du 11 octobre 1950*.

Permettez-moi d'exprimer en outre l'espoir qu'il sera possible de conclure au cours de cette année un accord commercial plus complet et de forme plus solennelle.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada

R. P. BOWER

Son Excellence

Monsieur le lieutenant-colonel Guillermo Pacanins A.

Ministre suppléant des Relations extérieures

Caracas.